



Direction
Départementale de
l'Agriculture et de la
Forêt de Haute-Corse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Arrêté n°4/48 en date du 15 JAN. 2004
portant prescription d'un plan de prévention face au risque
incendie de forêt, sur le territoire de la commune de L'Ile-
Rousse

LE PREFET DE HAUTE-CORSE

- VU** La loi n°95/101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, modifiant et complétant la loi n°87/565 du 22 juillet 1987,
- VU** Le décret n°95/1089 du 5 octobre 1995, relatif à la prévention des risques naturels,
- VU** La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- VU** Le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 3 décembre 2003
- SUR** Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

- Article 1 :** Est prescrit un plan de prévention contre le risque incendie de forêt sur le territoire de la commune de L'Ile-Rousse.
- Article 2 :** Le périmètre de l'étude est défini par les limites administratives de la commune.
- Article 3 :** La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – Service Environnement et Forêt – est chargée de l'instruction du plan de prévention.
- Article 5 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Département de l'Agriculture et de la Forêt, M. le Maire de L'Ile-Rousse est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET

Pour Ampliation
Pour le Préfet et
Par délégation
Le Chef du S.I.D.P.C

J. GHILINI

Signé Jean-Luc VIDELAINE